

Communiqué de presse du 16 novembre 2004 - Les Echos

Le Conseil d'Administration d'Electricité et Eaux de Madagascar tenu le 14 octobre 2004, faisant application de la 11ème résolution votée par l'AGM du 24 juin 2004, a décidé d'attribuer gratuitement aux actionnaires 281.159 actions nouvelles (1 pour 10) un actionnaire ayant renoncé à 1 droit d'attribution pour permettre l'émission d'un nombre entier d'actions.

En conséquence le capital est augmenté de 4.498.544 euros passant de 44.985.456 euros divisé en 2.811.591 actions à 49.484.000 euros divisé en 3.092.750 actions (dont 34.896 actions d'autocontrôle après attribution).

Cette émission, de même que l'attribution des actions et la cotation desdites actions, est intervenue le 8 novembre 2004. Elle est réalisée par prélèvement sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

Caractéristiques de l'opération :

Objectif : développement de la liquidité du titre

Jouissance : 1er janvier 2004 : les actions nouvelles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et entièrement assimilées aux actions anciennes dès leur émission

Forme des actions : nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Date d'attribution et de cotation : 8 novembre 2004

Droits formant rompus : ils ne seront ni négociables ni cessibles. Les actions correspondant à ces droits seront vendues sur le marché ; le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits d'attribution au plus tard trente jours après la date d'inscription en compte des actions attribuées

Cotation : Premier Marché (comptant) d'Euronext Paris

Libellé : Electricité et Eaux de Madagascar (EEM)



Communiqué de presse du 16 novembre 2004 - Les Echos

Euroclear France : FR0000035719

Etablissement centralisateur : EURO EMETTEURS FINANCE

Fiscalité applicable aux personnes physiques : les dividendes futurs attachés à ces actions nouvelles ainsi que les plus-values de cession éventuelles seront soumis aux impôts que la loi met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs.